

Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain

11 (2014)

Qui gouverne aux États-Unis et au Canada ?

Joseph Yvon THÉRIAULT

Complétude institutionnelle : du concept à l'action

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Joseph Yvon THÉRIAULT, « Complétude institutionnelle : du concept à l'action », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], 11 | 2014, Qui gouverne au Canada ?, mis en ligne le 15 mai 2014, consulté le 14 juin 2014. URL : <http://mimmoc.revues.org/1556>

Éditeur : Université de Poitiers

<http://mimmoc.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://mimmoc.revues.org/1556>

Document généré automatiquement le 14 juin 2014.

Tous droits réservés

Joseph Yvon THÉRIAULT

Complétude institutionnelle : du concept à l'action

Introduction

- 1 En sciences sociales, les concepts naissent et se développent en étroite interrelation avec la vie sociale. Ils visent à comprendre une réalité sociale particulière, toujours en mouvement et, en même temps, ils sont réflexifs, participant à modifier cette même réalité. Les sciences sociales sont à la fois compréhensives et réflexives. En même temps qu'elles rendent compte d'un phénomène (la fréquence des divorces par exemple), elles participent à banaliser la chose, voire à la populariser. C'est l'un des bonheurs du sociologue (que n'a pas le physicien), tout en étant une lourde responsabilité, de voir la connaissance ainsi produite être réappropriée dans l'action par l'objet de sa recherche, l'acteur ou la vie sociale en général.
- 2 Je m'intéresse, dans le présent texte, en partant du concept de « complétude institutionnelle », à un tel rapport entre concept et action. La « complétude institutionnelle » est un concept élaboré au départ pour saisir la construction et le déploiement des communautés ethniques en Amérique du Nord (particulièrement états-unienne), il en est venu à être un outil politique pour les francophones minoritaires canadiens, groupement nationalitaire. En rappelant la genèse de ce concept et sa migration dans l'univers franco-minoritaire canadien nous serons appelés à mieux comprendre les distinctions entre un « groupe ethnique » et un « groupe nationalitaire » et voir leur évolution, évolution en partie le résultat de l'effet du concept sur la chose.

La complétude institutionnelle

- 3 On doit le concept de complétude institutionnelle au sociologue canadien Raymond Breton dans un article de l'*American Journal of Sociology* de 1964, *Institutionnal Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants*¹. Cet article était issu d'une thèse de doctorat, portant le même nom, soumise à la John Hopkins University de Baltimore en 1961.
- 4 Les recherches de Raymond Breton s'intéressaient à l'intensité des relations interpersonnelles des immigrants avec les personnes de leur propre groupe ethnique à Montréal à la fin des années cinquante. Il avait particulièrement étudié la question suivante : en dehors des relations familiales, dans sa vie publique (au travail, dans ses loisirs, dans sa vie religieuse, dans sa vie associative), l'immigrant était-il plus en contact avec : 1) des personnes du groupe de la population majoritaire, 2) d'autres immigrants, ou encore, 3) des personnes issues de son propre groupe d'origine?
- 5 L'étude visait à démontrer, et en fait le démontrait, que la permanence de contacts fréquents avec son propre groupe ethnique —autrement dit le maintien de la relation ethnique ou le maintien du groupe même, dit inversement, la non-assimilation ou la non-intégration— n'était pas prioritairement une question d'identité, de volonté, de fierté envers ses ancêtres, mais dépendait largement et avant tout des ressources institutionnelles disponibles au sein du groupe en question. Par ressources institutionnelles Breton entendait, les organisations religieuses, les associations, les journaux, les clubs identifiés directement à une communauté culturelle (ethnique) particulière (on dirait aujourd'hui, les associations de la société civile). L'essentiel de sa thèse pouvait se résumer ainsi : plus une communauté ethnique est en « complétude institutionnelle »—plus elle possède des institutions qui lui sont accrochées, des institutions ethniques— plus ses membres ont tendance à maintenir entre eux une forte intensité de relations interpersonnelles, moins ils ont tendance à s'assimiler aux groupes environnants, notamment le groupe culturel dominant.

Raymond Breton et la sociologie ethnique américaine

- 6 Raymond Breton était Canadien —nous y reviendrons— et son étude portait sur les populations issues de l'immigration à Montréal. Mais Breton avait été formé à la sociologie aux

États-Unis. Il avait terminé une thèse de maîtrise à l'Université de Chicago et avait par la suite suivi son directeur de recherche, James Coleman, à Baltimore, à la John Hopkins University, où il termina sa thèse, comme nous venons de le voir, sur la complétude institutionnelle.

7 Or, ces universités, particulièrement l'Université de Chicago, étaient à l'époque les grands lieux du déploiement de la encore toute jeune sociologie américaine et notamment de la sociologie des relations interethniques. Les deux d'ailleurs, sociologie américaine et sociologie des relations ethniques, se sont presque historiquement confondues. Très tôt, en effet, la sociologie américaine s'est particulièrement identifiée à la question de l'ethnicité. Le titre du livre de William Graham Sumner, le premier professeur de sociologie américain, *Folkways* (1906), décrivant la persistance et la diversité des cultures populaires (*folkways*) américaines, est là pour l'attester². Il sera suivi par un nombre important de travaux, notamment à Chicago, les ouvrages, par exemple, de Thomas et Znaniecki sur l'immigration polonaise³ et celui Robert E. Park sur la spatialisation urbaine de l'immigration⁴.

8 Cette parenté entre ethnicité et sociologie américaines a une raison. L'ethnicité, ou la relation interethnique, a été aux États-Unis un élément au cœur des relations sociales. C'est par l'ethnicité que l'Amérique états-unienne a acquis une modalité d'intégration sociétale particulière⁵. Si la société moderne s'était organisée, structurée, en Europe autour de la question sociale —la question des classes sera au centre de la sociologie européenne du 19^e siècle—, c'est autour de la question de l'immigration qu'aux États-Unis l'intégration sociétale s'est cristallisée. De manière concrète, on dira que l'immigrant italien qui arrive en France au milieu du 19^e siècle s'intégrera à la classe ouvrière, il deviendra membre des associations ouvrières, communistes ou socialistes; le même immigrant, aux États-Unis, deviendra très tôt un Italo-américain —même si l'Italie existe à peine— et s'intégrera à la communauté immigrante italienne. D'où l'intérêt des sociologues américains —mais pas uniquement ceux-ci, des historiens, des littéraires—, pour la question de l'immigration, de la fusion, et bientôt de la persistance des groupes ethnoculturels. Rappelons qu'une expression comme celle de « *melting pot* » a été le titre d'une pièce de théâtre de Israël Zangwill (1906)⁶ avant d'être une métaphore sociologique. « *We are all third generation* », disait Margaret Mead, pour rappeler la centralité de l'immigration dans l'identité américaine.

9 La sociologie américaine verra donc dans la pluralité ethnique un trait caractéristique, original, singulier, de la société américaine. Les sociologues ont rapidement constaté d'ailleurs que la vieille perception assimilationniste du 19^e siècle, la fusion de l'immigrant dans la culture anglo-protestante, ne fonctionnait pas. Le « *melting pot* » était chose dépassée au moment même de sa formulation (début du 20^e siècle). On constatait plutôt que les groupes issus de l'immigration maintenaient et même produisaient une nouvelle identité au cours du processus de leur implantation dans leur pays d'accueil. De cela il fallait conclure que les groupes ethniques n'étaient pas des relents, des restes du passé de leur société d'origine même s'ils en conservaient des traces, mais que leur identité (leur frontière) était largement le résultat de la manière dont les individus issus de l'immigration avaient négocié leur intégration à la société américaine.

10 Certes, jusqu'aux années 1960, on restera largement assimilationnisme, dans le sens que l'avait déjà tracé Robert E. Park dans son schéma du « *race relation cycle* »⁷. C'est-à-dire que l'on estimera que l'ethnicité était un mécanisme de passage —appelé éventuellement à disparaître— entre une identité ancienne et une identité nouvelle qui restait à venir. C'est toutefois dans cet écart, « *cultural lag* », que l'on cherchera par exemple à expliquer la fréquence des comportements de « *déviance* » —anomiques— associés à des groupes ethniques particuliers. C'était déjà le cas dans l'étude de Thomas et Znaniecki (*The Polish Peasant*, 1918) qui n'associait pas prioritairement les pathologies des milieux d'immigration à la vieille culture paysanne polonaise, mais bien aux nouvelles formes de relations sociales créées par les contacts des cultures dans les villes américaines. Ce sera le cas de la plupart des travaux associés à l'école de Chicago, largement liés au travail social, qui chercheront dans les spatialités urbaines, et non dans l'identité, les remèdes aux maux des groupes migrants.

- 11 Mais, plus les années 1960 approcheront, plus ce caractère assimilationniste tendra à disparaître. Les groupes ethnoculturels seront de plus en plus perçus de manière optimiste, là pour rester, une caractéristique permanente de l'heureuse diversité américaine. C'est la consécration du multiculturalisme comme forme culturelle de société. Dans l'introduction à un petit livre qui deviendra canonique, au milieu des années 1960, l'anthropologue d'origine norvégien, mais ayant étudié à Chicago, Fredrik Barth (*Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference 1969*)⁸ confirmera cette perception. Les groupes ethniques, précisera Barth, ne doivent pas être étudiés en termes de filiation ou d'essence, mais en termes du procès de construction lié à de leur implantation en terre d'immigration. Ce sont des groupes qui se mobilisent pour l'allocation de ressources rares (*ressource mobilization*). Leurs frontières identitaires sont mouvantes, perméables, résultantes de l'interaction qu'ils entretiennent avec les autres groupes de la société et particulièrement les groupes dominants de la société d'accueil.
- 12 C'est dans ce climat intellectuel que le jeune Raymond Breton entreprit au tournant des 1960 ses études à Chicago sous la direction de James S. Coleman, qu'il suivra à Baltimore pour terminer son doctorat. James S. Coleman se fera connaître par une radicalisation de la perspective constructiviste, il sera l'un des concepteurs du « choix rationnel » en sociologie. La construction des groupes ethniques se comprenait finalement mieux en étudiant le choix d'individus optant pour une identité ethnique dans leur mobilisation pour des ressources. Cela dépendait toutefois des ressources susceptibles d'être mobilisées. Beaucoup plus tard Coleman élaborera le concept de capital social pour expliquer ce dernier élément⁹.
- 13 Dans l'élaboration du concept de « complétude institutionnelle », Raymond Breton insistera d'ailleurs davantage sur l'idée des ressources disponibles que du choix rationnel par des individus. Son concept plaide davantage en faveur de l'« offre » —les institutions mises à la disposition des individus—, que de la « demande » —le choix des individus d'utiliser le relais ethnique dans leur quête de ressources. Il y avait ici une inflexion institutionnelle, collective, de l'approche de la « mobilisation des ressources », approche qui habituellement insistait davantage sur la mobilisation (l'acteur) que sur la structure (l'institution).

Raymond Breton et le Canada français

- 14 Peut-être que ce biais institutionnel était dû au fait que Raymond Breton est un Canadien français (il est originaire du petit village de Montmartre en Saskatchewan) et que les Canadiens français ont longtemps associé leur identité à la capacité de se doter d'institutions autonomes. Ce sera, comme on le verra, une des raisons qui favorisera la migration du concept de complétude institutionnelle dans le champ socio-politique franco-canadien.
- 15 Toutefois, dans un premier temps les travaux de Breton eurent peu d'impacts au Canada français. Deux grandes raisons peuvent expliquer ce fait.
- 16 Première raison, comme on l'a dit, même si le terrain des travaux de Breton était montréalais, Breton ne s'intéressait pas dans son étude au groupe canadien-français, mais bien aux groupes issus d'une immigration récente (les groupes ethniques). Les intellectuels canadiens-français se préoccupaient peu à l'époque de l'immigration, mais bien plus de l'émigration des leurs. L'immigration était considérée une préoccupation largement anglophone qui avait plutôt servi la minorisation historique du groupe francophone. Les travaux de Breton, bien que réalisés au Québec, s'inscrivaient dans le champ de la sociologie américaine de l'ethnicité¹⁰.
- 17 Deuxième raison, au moment où Breton écrivait son texte sur l'ethnicité et la complétude institutionnelle à Montréal (début des années 1960), la sociologie canadienne-française (qui se métamorphosait en ce moment en sociologie québécoise) se déployait dans un sens que l'on pourrait dire inverse à la démarche de Breton. La sociologie québécoise naissante, à travers les écrits des Marcel Rioux, Fernand Dumont, Guy Rocher notamment, tentait plutôt de se distancier de l'analyse du Canada français comme « fait ethnique » pour adopter le point de vue du Québec comme « société globale ». Cette distanciation était en réaction directe aux analyses émanant d'auteurs liés à la tradition sociologique de l'École de Chicago qui, dans l'entre-deux-guerres, avaient étudié le Québec selon l'approche du « *cultural lag* » ou du modèle évolutionniste de Park, percevant l'univers canadien-français comme une culture ethnique en

transition, avec les problèmes liés à telle transition, entre la société traditionnelle, la « *folk society* » et, la société moderne, urbaine. On pense notamment ici aux ouvrages de Horace Miner *St-Denis : A French Canadian Parish* (1939) et celui de Everett, C. Hughes, *French Canadian in Transition* (1943)¹¹.

- 18 Par l'idée de « société globale », comme le souligne Gilles Bourque, « il ne s'agira plus d'analyser la réalité sociale québécoise comme une culture unanimiste dont on recherchait le secret dans le milieu rural ou dans le milieu urbain, mais de la poser dès le départ comme une totalité complexe mue par une dynamique qui lui est propre¹². Appréhender le Québec comme une « société globale », une société complexe englobant une diversité de classes, d'identités, renouait paradoxalement avec une conception fort ancienne, plus historique, mémorielle, nationaliste, du Canada français. Le Canada français (le Québec) n'était pas une « ethnie » (il ne l'avait jamais été) mais une « nationalité », son parcours était à dissocier du parcours des groupes issus de l'immigration. François Xavier Garneau dans son introduction à ce qui s'avère être la première véritable histoire du Canada (français) établissait une telle distinction. Les Canadiens (français), disait-il déjà en 1845, avaient résisté à s'intégrer à l'Amérique anglo-protestante, parce qu'au nom de leur nationalité ils voulaient « faire société », « faire nation ».
- 19 Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupe dans les États-Unis, et se sont insensiblement fondus dans la masse sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Au contraire, aux deux bouts de cette moitié du continent, deux groupes français ont pareillement pris place, et non seulement ils s'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'une énergie qui est indépendante d'eux repousse les attaques dirigées contre leur nationalité.¹³
- 20 Même si plus tard Raymond Breton produira des travaux portant spécifiquement sur le Québec (notamment avec son frère Albert Breton : *Why Disunity: An Analysis of Linguistic and Regional Cleavages in Canada*¹⁴), où il analysera le rapport Québec-Canada anglais comme deux unités organisationnelles cherchant chacune à accroître leur public, ses analyses seront toujours perçues comme extérieures à la société québécoise, excentriques en rapport à l'analyse plus culturelle, nationalitaire, moins utilitaire, qui marquait la sociologie québécoise. Son travail sera généralement absent des études sociologiques au Québec.

La complétude institutionnelle et la francophonie minoritaire canadienne

- 21 C'est hors Québec, dans le milieu des francophonies minoritaires canadiennes, que les travaux de Raymond Breton et particulièrement le concept de « complétude institutionnelle » auront une résonance et une pertinence dans le milieu francophone
- 22 Dès 1970, Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, tous deux professeurs à l'Université d'Ottawa, dans une analyse sur les transformations des frontières identitaires des francophones minoritaires de l'Ontario (*The Emergence of Franco-Ontarians : New Identity, New Boundaries*¹⁵) utiliseront pour parler du passage de l'identité canadienne-française à identité franco-ontarienne des concepts d'« ethnicité », de « frontières ethniques » et, de « complétude institutionnelle ». Ils n'étaient pas, comme on l'a rappelé plus haut, les premiers à utiliser les concepts issus de la sociologie américaine pour comprendre l'évolution du Canada français. Toutefois, à l'exception des études précédentes menées par des Américains sur le Canada français (Miner, Hughes), Juteau et Lapointe seront à la source d'une lecture « indigène » de la sociologie minoritaire. Autrement dit, en plus d'une lecture savante, leurs travaux participaient de la praxis identitaire du groupe.
- 23 Pour Juteau et Lapointe l'émergence dans les années 1960 de l'identité franco-ontarienne, redessinée à partir des frontières identitaires du vieux Canada français, était grandement redevable au déploiement de l'État-providence dans le Canada d'après la Seconde Guerre mondiale. L'idée (ou la nécessité) que dorénavant la « providence » devait être étatique et s'étendre à une gamme plus large de services obligea les Canadiens français à modifier l'ancienne médiation institutionnelle de leur identité. D'une médiation religieuse, quasi a-territoriale et largement a-politique, couvrant l'ensemble de l'espace du vieux Canada français, on passera à une médiation directement politique. Et, en raison de la structure fédéraliste

du gouvernement canadien, la première médiation politique qui s'imposait pour se substituer à l'ancienne, l'Église catholique, était provinciale. C'est là, chacune dans leur province respective, qu'au début des années 1960, les élites du Canada français durent recomposer leur médiation « politique », reconfigurant du même geste leurs frontières identitaires. Pour acquérir un hôpital, une école, des services sociaux, voire une université, etc., pour assurer leur « complétude institutionnelle », c'est le chemin de la capitale provinciale qui dorénavant s'imposait.

24 Cela se passait en Ontario français, mais cela se passait aussi au Québec par et à travers la Révolution tranquille, au Nouveau-Brunswick avec l'avènement du gouvernement Robichaud (1960), et dans toutes les autres provinces canadiennes. La ré-institutionnalisation du Canada français redessina les frontières identitaires, de Canadiens français on devenait Québécois, Franco-ontariens, Franco-Albertains, Acadiens du Nouveau-Brunswick, etc. Si au Québec cela était lu comme le passage à une nouvelle frontière nationale, plus territoriale, plus civique, la « nation québécoise », hors Québec la chose était plus compliquée. Disons, pour le moment, que la lecture de Juteau et Lapointe en réduisant l'identité au besoin organisationnel d'un groupe minoritaire participait à dissocier les études sur le Québec, que l'on étudiera de plus en plus comme « société nationale », « société globale », des études sur les francophonies minoritaires que l'on pourra appréhender comme « société minoritaire » où même « communauté ethnique ».

25 Ce qui fut effectivement fait. Au cours des années 1970-1980, la sociologie des relations ethniques s'immisça dans les études sur les francophonies minoritaires. Pas complètement, nous y reviendrons, elle restera en tension, entre « l'ethnie et la nation »¹⁶. Mais les concepts d'« ethnicité », de « frontières ethniques », de « mobilisations des ressources », de « complétude institutionnelle », de « vitalité communautaire », de « capital social », feront dorénavant partie de la description intellectuelle de ces communautés¹⁷. Raymond Breton lui-même fut convié à produire quelques textes sur la complétude institutionnelle et les minorités francophones. Il proposera notamment de comprendre les communautés minoritaires comme des mini-communautés politiques en quête de ressources rares¹⁸.

26 Ce sera toutefois Roger Bernard dans ses travaux portant sur l'Ontario français (*De Québécois à Ontariens. La communauté franco-ontarienne*, 1988; *La Canada français : entre mythe et utopie* 1998) qui popularisera le concept de complétude institutionnelle en dehors du champ universitaire¹⁹. Roger Bernard était un ancien étudiant de Danielle Juteau à l'université d'Ottawa qui avait poursuivi des études doctorales à l'université McGill portant sur l'Ontario français. Il sera particulièrement actif dans la préparation de la cause de l'hôpital Montfort faisant suite au projet du gouvernement de l'Ontario au début des années 2000 de fermer le seul hôpital universitaire francophone en Ontario. Dans un document présenté à la Cour, il voudra démontrer comment les institutions, comme l'hôpital Montfort, sont essentielles au maintien de l'identité et à la survie de la langue française en milieu minoritaire (ce dont le gouvernement par la Constitution canadienne de 1982 se doit d'être garant). Raymond Breton sera lui-même appelé à confirmer cette interprétation. La Cour leur donnera raison, rappelant que « *les institutions sont essentielles à la survie des collectivités culturelles. Elles sont beaucoup plus que des fonctions de services. Elles sont des milieux linguistiques et culturels qui fournissent aux personnes les moyens d'affirmer et d'exprimer leur identité culturelle.* »²⁰ Par conséquent, la Cour ordonnera au gouvernement de maintenir ouverte l'institution hospitalière francophone.

27 C'était en quelque sorte consacrer en termes juridiques le vieux concept de complétude institutionnelle développé par Breton au début des années 1960. Au cours des années 1990-2000 l'expression sera devenue d'usage courant dans les milieux politiques minoritaires, autant pour défendre le droit aux institutions scolaires homogènes francophones que celui de promouvoir la vitalité communautaire tous azimuts des minorités²¹. Linda Cardinal proposera même d'instaurer pour les francophonies minoritaires « un droit à la complétude institutionnelle »²². Dans un jugement, suivant celui de Montfort, sur la question des fusions municipales au Québec (2002), la Cour québécoise refusera toutefois d'accorder un tel

droit à la minorité anglophone de la province majoritairement francophone. On n'avait pas démontré, dans ce dernier cas, que l'institution exigée était essentielle à la survie du groupe. La complétude institutionnelle s'avérant ainsi plus un droit de protection qu'un droit de reconnaissance.

Complétude institutionnelle et affirmation nationalitaire

- 28 Dans un récent texte, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français »²³, Martin Meunier et moi prenions nos distances avec une certaine évolution de l'idée et la pratique de la complétude institutionnelle. Non pas que nous mettions en question l'apport que nous venons de rappeler du concept dans la défense et l'octroi d'institutions à la francophonie minoritaire, notamment dans le domaine de la santé. L'histoire de la complétude institutionnelle est un exemple éloquent de la nature réflexive des sciences sociales ou, de comment un concept forgé pour comprendre la société se transforme en action sur cette même société.
- 29 Nous nous demandions toutefois si la complétude institutionnelle n'avait pas été un Cheval de Troie ayant facilité la dénationalisation du Canada français. J'ai rappelé plus haut comment l'histoire de la construction identitaire au Canada français s'était déployée de manière forte différente de la construction identitaire ethnique. D'un côté, au Canada français, une représentation « nationalitaire » reposant sur l'idée d'une autonomie sociétale proposant de « faire société » de manière distincte en Amérique du Nord (ce qui est le cas aussi, mais de manières différentes de la représentation des communautés amérindiennes). De l'autre côté, pour l'essentiel des groupes anglo-américains issus de l'immigration, une représentation « ethnique » reposant sur la configuration mouvante des frontières avec la société d'accueil.
- 30 La représentation nationalitaire, par sa nature autoréférentielle —elle cherche elle-même la source de son historicité—, va particulièrement insister sur la dimension mémorielle, historique de son identité. Elle est plus directement politique, associant toujours le développement de son identité à la conquête d'une forme d'autonomie. L'idée des deux nations au Canada, qui a historiquement marqué le rapport entre le Canada anglais et le Canada français, est étroitement liée à cette représentation « nationalitaire ». C'est en autant que le Canada fût formé de deux communautés nationales, chacune autoréférentielle, qu'une telle idée du Canada put persister. En dénationalisant le Canada français, l'idée d'un Canada binational et même bilingue n'a plus de sens.
- 31 Au contraire, l'identité ethnique se prête davantage à une représentation utilitaire d'elle-même. La communauté ethnique, nous l'avons dit, ne prétend pas « faire société », elle vise à aménager une intégration avec la société globale —elle n'est pas une société globale, elle participe d'une société qui la dépasse toujours. C'est pourquoi son analyse comme sa représentation peuvent plus facilement être réduites à des choix rationnels. C'est ainsi d'ailleurs que la sociologie américaine a décrit les groupements ethniques ramenant bien souvent ceux-ci au résultat d'agrégation de choix d'individus d'appartenir ou non à une communauté ethnique. L'idée de la complétude institutionnelle émane de cette tradition, malgré son intérêt pour la dimension institutionnelle, collective de l'identité, elle a conservé l'idée de la dimension pragmatique, utilitaire de la communauté. En fait, pour reprendre une terminologie que nous avons déjà utilisée, la complétude institutionnelle renverrait plutôt à une notion d'organisation —système relationnel avec son environnement— qu'à celle véritablement d'institution —un système autoréférentiel par rapport à son intention²⁴.
- 32 Il n'est pas de même nature d'appartenir à une communauté nationalitaire que celle d'appartenir à une communauté ethnique. En empruntant la perspective à la sociologie ethnique (américaine) et surtout en transformant le concept en action, les utilisateurs minoritaires de l'idée de complétude institutionnelle ont ainsi participé à transformer la « nation » canadienne-française en « ethnie » franco-minoritaire. C'est ainsi que des études récentes, comme celles que nous avons associées à l'École de Toronto (on pense notamment aux travaux de Monica Heller)²⁵, ont cru pouvoir ramener l'étude de l'identité francophone minoritaire à celle d'un rapport purement utilitaire des élites au sein de ces communautés, délestant ainsi le groupe nationalitaire de toute légitimité mémorielle. On pourrait penser que les travaux sur la gouvernance des groupes minoritaires conduisent

à un même désenchantement du Canada-français le réduisant à un problème de rapports pragmatiques entre des groupements dorénavant minoritaires et leur État²⁶. En mettant de l'avant de telles caractéristiques dans leurs travaux ces chercheurs participent à minimiser une dimension pourtant toujours présente de l'identité des francophonies minoritaires, soit la représentation nationalitaire.

*

* *

- 33 Parce qu'ils sont réflexifs, les concepts émanant des sciences sociales ne peuvent prétendre à la pure neutralité axiologique. Le sociologue doit être au moins conscient qu'en choisissant tel outil conceptuel il participe à façonner de telle manière les groupes qu'ils étudient.

Notes

1 Raymond Breton, "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants", *American Journal of Sociology*, Vol. 70, No. 2, Sep., 1964, pp. 193-205

2 William Graham Sumner, *Folkways: a study of the sociological importance of usages, manners, customs, mores, and morals*, Boston: Ginn and Co., 1906

3 William I. Thomas, Florian W. Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America. Volume 1 & 2: Primary-group organization*, 1918.

4 Robert E. Park, *The City: Suggestions for the Study of Human Nature in the Urban Environment* Chicago: University of Chicago Press, 1925.

5 Voir comment les processus historiques différenciés ont forgé des modalités particulières d'intégration et des sociologies toutes aussi particulières : Dominique Schnapper, *La Relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998.

6 Sur l'histoire de l'identité ethnoculturelle américaine, voir, Werner Sollors, *Beyond Ethnicity: Consent and Descent in American Culture*, Oxford University Press, New York, 1986; et, Denis Lacorne, *La Crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme*, Paris Fayard, 1997.

7 Voir Schnapper, *Op. cit.*, (1998, p.193 et ss.)

8 Fredrik Barth, *Ethnic groups and boundaries, The social organization of culture difference*, Oslo: Universitetsforlaget, 1969.

9 James S. Coleman, "Social Capital in the Creation of Human Capital", *The American Journal of Sociology*, Vol. 94, (1988), pp. S95-S120.

10 Il faudra attendre les années 1980 pour que nais un véritable intérêt au Québec pour la sociologie des relations ethniques, notamment avec la création sous l'impulsion, à l'Université de Montréal, de Danielle Juteau du Groupe de recherche ethnicité et société (GRES) et le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

11 Horace Miner, *St-Denis : A French Canadian Parish, Chicago*, University of Chicago Press, 1939.

12 Gilles Bourque, « Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise, 1945-1980 », *Cahiers de recherche sociologique*, No. 20, 1993, p.57. Voir aussi sur cette question, Simon LANGLOIS, "Deux sociétés globales en conflit" dans, J. Hamel et J. Y. Thériault, *Les identités. Actes du colloque de l'ACSALF, 1992*, pp. 17-36. Montréal: Les Éditions du Méridien, 1994 : Thériault, Joseph Yvon. « La société globale est morte...vive la société globale! ». Dans *Cahiers de recherche sociologique, Feu la société globale*, No. 28, pp. 19-35. 1997.

13 François Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, tome premier, imprimerie de N. Aubier, Québec, 1845, p. 25.

14 Albert Breton et Raymond Breton, *Why Disunity: An Analysis of Linguistic and Regional Cleavages in Canada*, Dal Grauer Memorial Lectures, Institute for Research of Public Policy, Montreal, 1978.

15 Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe (1979) "The emergence of Franco-Ontarians : New Identity, New Boundaries" dans J. L. Elliot (dir.), *Two Nations, Many cultures : Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Prentice Hall p. 99-114

16 Joseph Yvon Thériault, « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires », *Sociologie et sociétés*, Volume 26, numéro 1, printemps 1994, p. 15-32,

17 On pense aux travaux de Danielle Juteau principalement regroupés dans, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1999; Diane Farmer, *Artisans de la modernité*, Centres culturels en Ontario français, Presses de l'université d'Ottawa, Ottawa, 1996; Isabelle Mckee-Allain, *Rapport ethnique et rapport de sexes en Acadie : les communautés religieuses de femmes et leurs collèges classiques*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1995. Voir l'analyse que fait du déploiement des études ethniques en Acadie Julien Masicotte, « La question d'une tradition sociologique en Acadie », *The Canadian Review of Sociology = Revue canadienne de sociologie*, vol. 45, n° 3 (août), 2008, p. 267-304.

18 Raymond Breton : « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, 150,2, 1983, p.23-38; L'intégration des francophones hors Québec dans des communautés de langue française », *Revue de l'Université d'Ottawa*, Ottawa, 52,2, 1985, p.77-99; « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires : essai de typologie » *Sociologie et Sociétés*, 26, 1, 1994, p.59-69.

19 Roger Bernard, *À la défense de Montfort*, Le Nordir, Ottawa, 2000.

20 Jugement Montfort, Cour divisionnaire de l'Ontario, 2001.

21 Voir sur questions Linda Cardinal et Eloísa González Hidalgo, « Quelle autonomie et quelle reconnaissance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ? », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, Numéro 1, 2012, p. 51-65; Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*. Québec : Éditions du Septentrion, 2010.

22 L. Cardinal, *Ibid.*

23 Joseph Yvon Thériault, et E. Martin Meunier (2008), « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? », dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.

24 Voir particulièrement : Joseph Yvon Thériault, « L'institution en Ontario français », dans *Faire Société. Société civile et espaces francophones*, Prise de parole, Sudbury 2007, p. 229-244.

25 Thériault et Meunier (2008), « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? », *op. cit.*

26 Voir sur la question de la gouvernance : Linda Cardinal et Eloísa González Hidalgo, « Quelle autonomie et quelle reconnaissance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ? » *op. cit.*

Pour citer cet article

Référence électronique

Joseph Yvon THÉRIAULT, « Complétude institutionnelle : du concept à l'action », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], 11 | 2014, Qui gouverne au Canada ?, mis en ligne le 15 mai 2014, consulté le 14 juin 2014. URL : <http://mimmoc.revues.org/1556>

À propos de l'auteur

Joseph Yvon THÉRIAULT

Titulaire, Chaire de recherche du Canada en mondialisation citoyenneté et démocratie/sociologie / Uqam Chaire de recherche sur le Canada du PRES Poitou-Charentes-Limousin (2012)

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé

La « complétude institutionnelle » est un concept élaboré au départ pour saisir la construction et le déploiement des communautés ethniques en Amérique du Nord (particulièrement états-unienne), il en est venu à être un outil politique pour les francophones minoritaires canadiens, groupement nationalitaire. En rappelant la genèse de ce concept et sa migration dans l'univers franco-minoritaire canadien nous serons appelés à mieux comprendre les distinctions entre un « groupe ethnique » et un « groupe nationalitaire » et voir leur évolution, évolution en partie le résultat de l'effet du concept sur la chose.